PROJET AGRICOLE

DE L'AGGLOMÉRATION ANNEMASSIENNE

15 FICHES ACTIONS

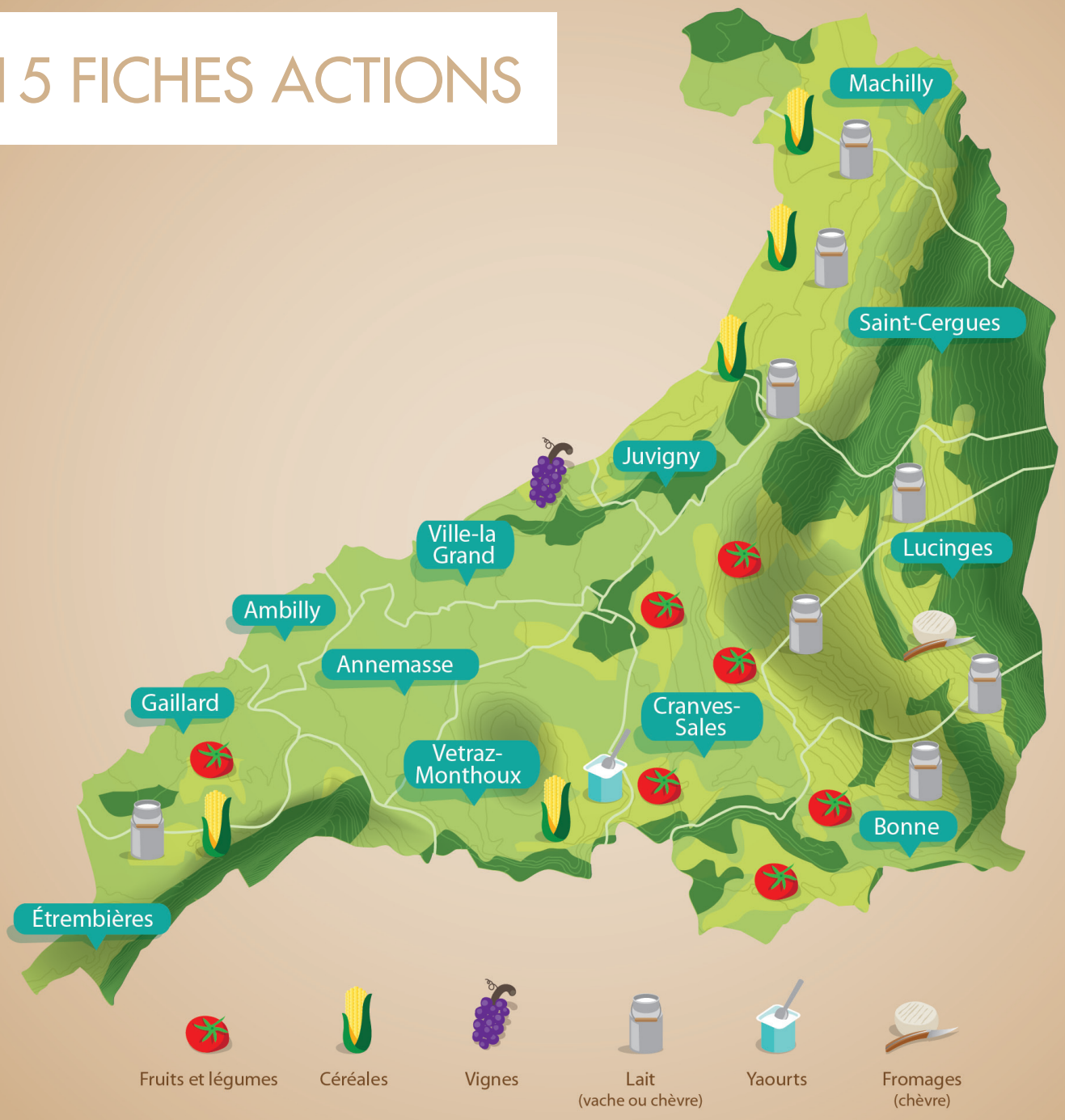

AVRIL 2018

OBJECTIF GLOBAL

PILOTAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE DU PROJET AGRICOLE

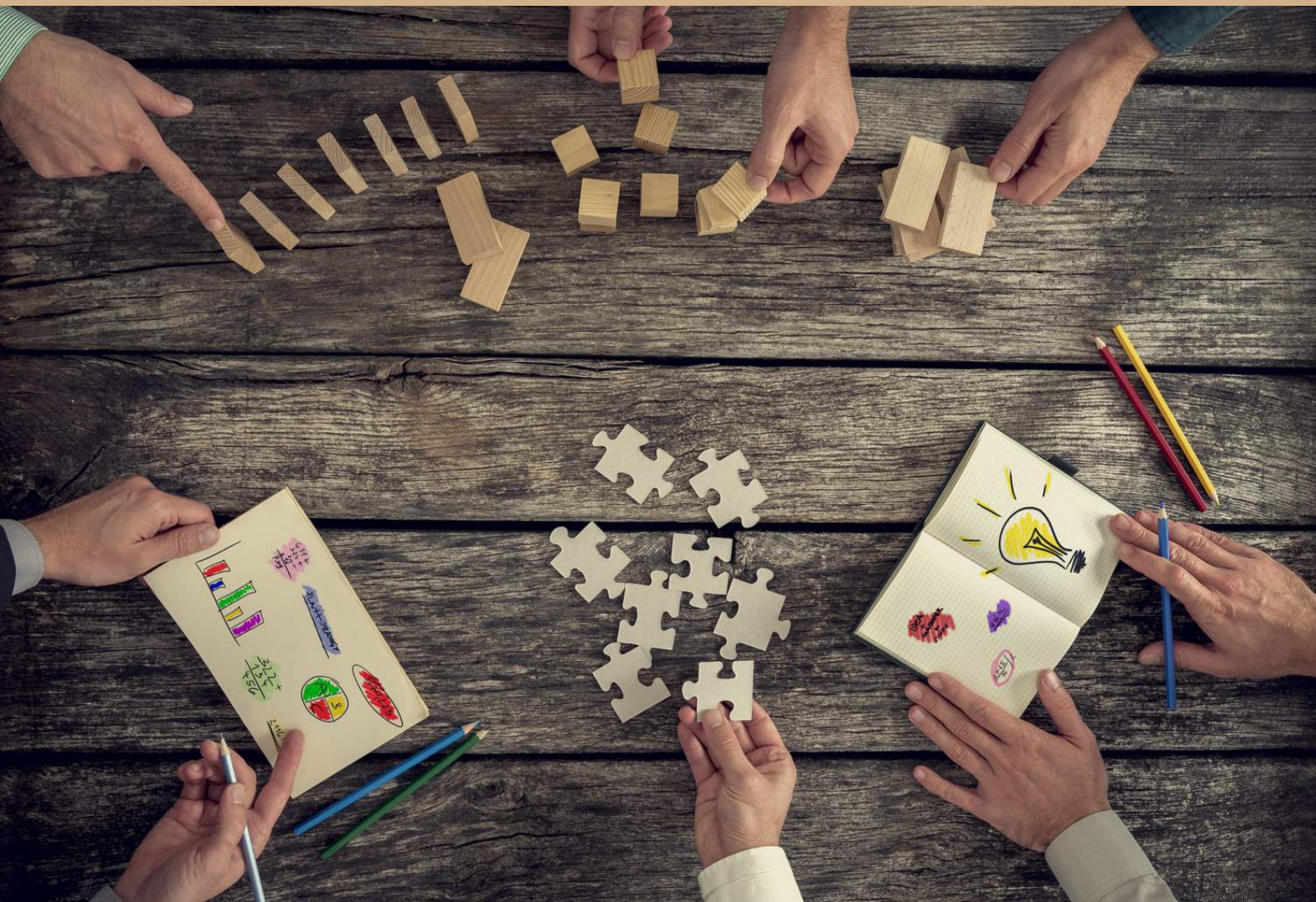

Objectif		Pilotage politique et technique du Projet agricole d'agglomération
Action	**1**	Coordination du Projet Agricole

Description de l'action

L'objectif de cette action est de coordonner le projet agricole, l'animer et ainsi assurer la bonne réalisation des actions prévues. Elle consiste plus précisément à :

- Créer et animer le comité de pilotage et le comité partenarial
- Coordonner l'ensemble des actions inscrites dans le projet agricole de territoire, avec les autres politiques d'Annemasse agglo
- Veille des financements disponibles, demandes de subventions (appels à projets,…)
- Suivre la mise en œuvre des actions (suivi technique et financier)
- Réaliser un bilan à mi-parcours et un bilan final, et évaluer la nécessité et les caractéristiques d'un deuxième programme

Deux comités seront créés pour suivre ce Projet Agricole :

> Un comité de pilotage restreint composé d'élus, de représentants agricoles (Chambre d'agriculture et Association Arve Faucigny Agriculture), et d'agriculteurs volontaires

(Fréquence de réunions : 2fois /an minimum)

Ses missions sont :

- organiser et animer les actions prévues dans le programme, suivre leur état d'avancement
- proposer les éventuels arbitrages au programme et le réorienter si nécessaire
- organiser la concertation (séminaires...)
- participer et donner un avis pour d'autres démarches (SCOT, Plan Climat...)
- instaurer une "veille" (appels à projets, visites sur ce qui est fait ailleurs, formation aux divers outils disponibles…)

> Un comité partenarial composé du COPIL élargi à :

- Représentants des syndicats agricoles : FDSEA, Confédération Paysanne, Jeunes Agriculteurs et Coordination rurale
- DDT
- Représentations des associations et organismes associés en fonction des thématiques abordées (SAFER, Terre de liens, Initiaterre, Adabio,…)
- Financeurs
- Partenaires locaux : ARC, Grand Genève, …

(Fréquence de réunions : 2 fois sur les 5 ans du projet (à mi-parcours et bilan final), et toutes les fois qu'il est nécessaire en fonction de l'avancement des actions et des thématiques abordées)

Ses missions sont :

- suivi des actions menées
- propositions de réorientation des actions si nécessaire
- communication sur l'avancement des actions sur le territoire
- veille territoriale des besoins

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo	CASMB (convention) et ensemble des partenaires techniques impliqués dans les actions du programme

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions menées, résultats
- Nombre de réunions organisées (comité de pilotage, comité partenarial, …)
- Nombre d'outils de valorisation du projet mis en place (lettres d'information, articles de presse, site internet,…)
- Nombre de partenaires ayant adhéré au projet

Calendrier prévisionnel

2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X

Objectif		Pilotage politique et technique du Projet agricole d'agglomération
Action	**2**	Création et animation d'une cellule de veille

Description de l'action

L'objectif de cette action est d'identifier les zones à enjeux sur notre territoire en termes de préservation du foncier agricole, et d'anticiper les évolutions agricoles et foncières du territoire, grâce à la création d'une cellule de veille.
Cette cellule de veille sera constituée de personnes ressources ancrées dans le territoire. Une animation de cette cellule sera importante afin d'assurer au mieux les échanges d'information, avec l'organisation de réunions régulières.
Annemasse Agglo devra, pour mener à bien cette action, s'assurer de la confidentialité de la cellule, et de la neutralité de ses membres. Un comité de pilotage sera dédié dès le lancement du projet à la création de cette cellule et de ses règles.
L'action intègre donc les missions suivantes :

- Mobilisation des membres de la cellule
- Définition des règles
- Recueil et apport des éléments de connaissance
- Animation de la cellule

<u>Composition de la cellule de veille</u> :
Membres du COPIL
Référents syndicaux
Référents Safer
Référents/ Conseillers Chambre d'agriculture
Référents associations agricoles locales
Fréquence de réunions : 1 à 2 fois par an, et toutes les fois qu'il est nécessaire en fonction des actualités du territoire. L'animation de cette cellule ne se limitera pas à l'organisation de réunions mais intègrera des échanges réguliers (mailing, …), afin d'être le plus réactif possible aux évolutions du territoire.
Rôle de la cellule de veille :

- Repérer des agriculteurs demandeurs ou en difficulté (morcellement des parcelles,…) ;
- Repérer des cédants, en amont des départs en retraite (au moins 5 ans)
- Repérer des candidats à l'installation, notamment les « hors cadre familial »
- Repérer des parcelles publiques et privées valorisables par l'agriculture
- Anticiper les mutations du foncier
- Anticiper les évolutions des activités agricoles
- Définir les actions pour favoriser la transmission

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo	CASMB (convention) Communes

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants à cette cellule de veille,
- Nombre de réunions et d'échanges par an

Calendrier prévisionnel

- 2017 : création de la cellule de veille et de ses règles, premières séances
- 2017-2021 : animation de la cellule

2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X

OBJECTIF 1

PRÉSERVER ET OPTIMISER LE FONCIER AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

Objectif	1	Préserver et optimiser le foncier agricole sur le territoire de l'agglomération
Action	**1.1**	**Etudier et mettre en place des outils opérationnels pour la protection du foncier agricole**

Description de l'action

L'objectif de cette action est de mieux connaître les outils opérationnels existants pour la protection du foncier agricole, et de mettre en place ceux qui sont le plus adaptés à notre territoire.
Comme toutes les actions foncières, elle s'appuie sur l'action 0.2 et les informations remontées par la cellule de veille.
L'action prévoit :

- Etudes préalables d'opportunité :

Cette étude devra permettre la localisation des protections déjà mises en place sur le territoire, ainsi que la définition et la localisation des zones stratégiques à protéger.
Cet état des lieux est prévu par Annemasse Agglo dans le cadre de la révision du SCOT (résultats du diagnostic agricole prévu à l'automne 2017). Le comité de pilotage du projet agricole sera mobilisé dans ce cadre.

- Sensibilisation des élus et agriculteurs
  - Sensibilisation des élus sur l'ensemble des outils existants pour préserver le foncier agricole et favoriser l'installation (tels que les ZAP, PEAN, acquisitions foncières, fermes communales …) : diffusion de guides, formations,…
  - Analyse des outils qui pourraient être utilisés sur le territoire : état des lieux des actions concrètes menées par des acteurs publiques et/ou privés sur d'autres territoires, analyse juridique, restitution de ces actions dans un guide/ diffusion
  - Journées d'échanges, visites de cas concrets, visites de fermes, …
- Mise en œuvre d'outils pertinents afin de garantir l'usage agricole des terrains à enjeux (en fonction des résultats de l'étude (1)) :
  - Réunion de concertation avec élus et agriculteurs,
  - Etudes de faisabilité/ analyse juridique (si nécessaire) : moyens, impacts, montage…
  - Mise en œuvre des outils
  - Suivi/ évaluation des outils

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo et/ou communes	Organismes compétents en matière de foncier agricole (SAFER, TERRE DE LIENS, CASMB, …) DDT, CD74, ARC/ Grand-Genève CERF (le centre de ressource régional des stratégies foncières de Rhône-Alpes)

Indicateurs de suivi

- Réalisation d'un guide adapté au territoire
- Nombre d'actions de sensibilisation/ réunions réalisées
- Nombre de projets identifiés qui ont abouti
- Nombre d'outils garantissant l'usage agricole mis en place
- Pourcentage de surface agricole utile réellement consommée

Calendrier prévisionnel

Cette action est considérée comme prioritaire et devra être menée dès 2017 :

- 2016-2017: lancement du diagnostic SCOT/ concertation
- 2018 et années suivantes : actions de sensibilisation
- Mi-2019 et années suivantes : études de faisabilité et premières mise en œuvre des outils choisis

2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X

Objectif	1	Préserver et optimiser le foncier agricole sur le territoire de l'agglomération
Action	**1.2**	**Restructuration foncière : améliorer l'équilibre parcellaire des exploitations agricoles de l'agglomération**

Description de l'action

L'objectif de cette action est d'améliorer les conditions de travail et la fonctionnalité des exploitations présentes, mais aussi de favoriser les installations et transmissions des exploitations, dans certaines zones à enjeux du territoire (morcellement important, …) en proposant des échanges de parcelles aux agriculteurs et propriétaires sur ces zones. Cette action ne sera possible que grâce à la bonne réalisation des actions 0.2 et 1.1 qui permettront d'identifier les zones à enjeux et les agriculteurs demandeurs sur le territoire.

L'action comprend :

- à partir de l'état des lieux et des informations de la cellule de veille, définition des objectifs et des types d'échanges en entretien individuel ou en collectif, en fonction du contexte local (échanges de baux, …),
- animation de la réflexion avec les agriculteurs, et médiation
- sensibilisation auprès des propriétaires si nécessaire : mise en place d'un argumentaire, guide pour la location, médiation…
- sensibilisation des élus locaux si nécessaire (réseau mis en place, rôle,…)

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo et/ou Communes	Organismes compétents en matière de foncier agricole (SAFER, TERRE DE LIENS, CASMB…) DDT, ARC/ Grand-Genève Syndicats agricoles CERF (le centre de ressource régional des stratégies foncières de Rhône-Alpes)

Indicateurs de suivi

- Nombre de contacts pris
- Nombre de réunions, d'entretiens individuels et de médiation
- Nombre d'installations accompagnées
- Nombre et surface de parcelles échangées dans les zones à enjeux
- Somme des surfaces regroupées (par rapport aux objectifs identifiées des zones à enjeux), tailles moyennes des surfaces regroupées, nombre d'agriculteurs et propriétaires concernés par des échanges

Calendrier prévisionnel

Cette action est considérée comme prioritaire et devra être menée dès 2017 :

- 2017- 2018: définition des modalités d'entretiens individuels/ collectifs
- 2018 : cette action de médiation/ sensibilisation devra être faite majoritairement en 2018-début 2019
- 2018 et années suivantes : sensibilisation des élus et propriétaires si nécessaires

2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X

OBJECTIF 2

INSTALLER, TRANSMETTRE : CONSOLIDER LES EXPLOITATIONS DE L'AGGLOMÉRATION

Objectif	2	Installer, transmettre : consolider les exploitations de l'agglomération
Action	**2.1**	**Sensibiliser à la transmission**

Description de l'action

Grâce au travail de la cellule de veille pour anticiper les transmissions-reprises des exploitations sur le territoire, cette action a pour objectif de sensibiliser élus locaux et futurs cédants à l'existence des structures d'aides à la transmission et de faciliter les liens entre les différents acteurs.
Elle n'est possible que grâce à la bonne réalisation de l'action 0.2 qui permettra d'identifier les zones à enjeux, les agriculteurs futurs cédants, les exploitations en difficulté et les candidats à l'installation (hors cadre familial).
Elle sera conduite en lien étroit avec les dispositifs départementaux Point d'Accueil Transmission et Point d'Accueil Installation. Cette animation **sera complémentaire** pour ce territoire qui a un enjeu « pérennité des exploitations » fort, puisque l'objectif est ici **d'anticiper la transmission** sur un territoire plus ciblé et d'aller accompagner les agriculteurs concernés en amont.
Cette action prévoit :

- **la mise en réseau** des différents acteurs impliqués dans la transmission et la **sensibilisation des futurs cédants** aux modalités de transmission. **L'accent sera porté sur des actions et accompagnements individuels,** étant donné la problématique forte de transmission sur notre territoire et l'impact limité des réunions collectives ;
- sensibilisation des élus locaux si nécessaire (réseau mis en place, rôle des différents acteurs,…)

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo et/ou communes	organismes compétents en matière de transmission (TERRE DE LIENS, CASMB, Initiaterre, Addear…) organismes professionnels agricoles groupements de producteurs, associations SAFER, DDT Organismes de formations

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de cédants rencontrés

Calendrier prévisionnel

Cette action est considérée comme prioritaire et devra être menée dès 2017 :

- 2017 : identification des futurs cédants (échéance 5 et 10 ans) dans le cadre du SCOT, mise en exergue des exploitations prioritaires et les plus fragiles
- 2018 : contacts avec les futurs cédants/ rencontres individuelles (sensibilisation, bilan d'exploitation, diagnostic « transmission »,…), mise en réseau des différents acteurs
- 2019-2021 : poursuite de la mise en réseau et des actions de sensibilisations

2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X

Objectif	2	Installer, transmettre : consolider les exploitations de l'agglomération
Action	**2.2**	**Accompagner la stratégie de transmission**

Description de l'action

Cette action est en lien avec l'action 2.1.
Elle consiste à accompagner individuellement et collectivement les exploitations à transmettre. **L'accent sera porté sur des actions et accompagnements individuels,** étant donné la problématique forte de transmission sur notre territoire et l'impact limité des réunions collectives.
L'action consiste en :

- L'analyse des besoins (fonciers, bâtiments, …), médiation entre agriculteurs, concertation,…
- L'élaboration de scenarii (notamment approche cartographique)
- La mise en place d'actions en fonction des besoins : sensibilisation des propriétaires, restructuration foncière (en lien avec les actions 1.2 et 2.3)

Elle devra se faire en lien étroit avec les communes.

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo et/ou Communes	organismes compétents en matière de transmission (TERRE DE LIENS, CASMB, Initiaterre, Addear…), SAFER organismes professionnels agricoles groupements de producteurs, associations (Bio, AMAP,…), réseaux fermes ouvertes (Bienvenue à la ferme,…)

Indicateurs de suivi

- Nombre de futurs cédants rencontrés
- Nombre de projets de transmission accompagnés

Calendrier prévisionnel

Cette action est considérée comme prioritaire et devra être lancée avant la fin d'année 2018 :

2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X

Objectif	2	Installer, transmettre : consolider les exploitations de l'agglomération
Action	**2.3**	**Soutenir les porteurs de projets dans leur installation**

Description de l'action

L'objectif de cette action est d'identifier les différents dispositifs d'accompagnement au niveau local et national, puis de mettre en place des outils permettant de faciliter l'installation des exploitations sur le territoire :

- recherche de candidats à l'installation en lien avec la cellule de veille, les associations locales, le PAI, les écoles,…
- mise en relation jeunes et cédants, médiation
- accompagnements individuels et collectifs des porteurs de projets, en favorisant la diversification et en fonction des besoins : tutorat par un exploitant extérieur, accès au logement, matériel partagé, acquisition de fonciers par les communes, ferme communale, accès à l'eau, prêts à taux zéro, accompagnement technico-économique….

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo et/ou Communes	organismes compétents en matière d'installation (TERRE DE LIENS, CASMB, Initiaterre, Addear…) organismes professionnels agricoles groupements de producteurs, agriculteurs, associations organismes de formations

Indicateurs de suivi

- Nombre de jeunes agriculteurs rencontrés
- Nombre de projets d'installation accompagnés

Calendrier prévisionnel

Cette action devra être lancée avant la fin d'année 2019 :

2017	2018	2019	2020	2021
		X	X	X

OBJECTIF 3

DÉVELOPPER LA CONSOMMATION LOCALE

Objectif	3	Développer la consommation locale
Action	**3.1**	**Etat des lieux de l'offre et de la demande**

Description de l'action

Cette action prend en compte :

- Etude des consommateurs, de leurs comportements d'achats en circuits courts, de leurs attentes et diagnostic des modes de commercialisation existants,
- Evaluation des possibilités de développement de ces circuits de commercialisations,
- Mise en relation producteurs et artisans/ commerçants

L'étude est plus pertinente à l'échelle du Grand Genève qu'à celle du territoire d'Annemasse agglo. Dans le cadre du SAT (Système Alimentaire Territorialisé), l'Arc a d'ailleurs prévu une telle étude. Annemasse agglo accompagnera et suivra cette action pilotée par l'Arc.

Annemasse agglo accompagnera voire réalisera des actions de mise en relation (A Pro Local, …).

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
ARC (dans le cadre du SAT) Annemasse Agglo	MED, CASMB

Indicateur de suivi

- Réalisation de l'étude
- Réalisation d'actions de mise en relation producteurs-artisans

Calendrier prévisionnel

Cette action a débuté dès 2017 avec le soutien à l'organisation de l'évènement A pro local par la MED, évènement annuel, mais reste en attente des actions du Grand Genève.

2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X

Objectif	3	Développer la consommation locale
Action	**3.2**	**Accompagnement des porteurs de projets (mise en réseau local, projets collectifs)**

Description de l'action

Cette action est liée à l'action 3.1.
Son objectif est d'accompagner les porteurs de projets publics et privés du territoire, soutenir l'ensemble des projets de valorisation des produits agricoles locaux, dans un but d'amélioration de l'organisation de l'offre et de la commercialisation en circuits courts.

Cette action intègre :

- L'élaboration d'une stratégie collective en COPIL, afin d'identifier les critères de sélection des projets à accompagner
- La communication de l'action sur l'ensemble du territoire (afin d'être connu par les porteurs de projets), la formation des acteurs
- L'accompagnement des porteurs de projets répondants aux besoins du territoire, qu'ils soient individuels ou collectifs : accompagnement technique, recherche de financements, communication, …

La stratégie collective sera élaborée et planifiée en fonction des résultats de l'étude de l'Arc (action 3.1). En attendant cette étude, la veille du territoire et l'accompagnement des projets en cours seront tout de même réalisés au cas par cas.

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo et/ou Communes	Organismes compétents dans la valorisation des produits agricoles (CASMB,…) Organismes professionnels agricoles Syndicats agricoles Organismes et réseaux impliqués dans les circuits courts (AMAP, bienvenue à la ferme, accueil paysans…) Organismes de formations (Addear, Afocg,…) ARC/ Grand-Genève

Indicateur de suivi

- Nombre d'actions de concertation et de communication réalisées, publics visés
- Création de la stratégie collective
- Nombre et nature des projets collectifs accompagnés
- Nombre et nature des projets individuels accompagnés

Calendrier prévisionnel

Le suivi pourra être réalisé dès 2017-2018, au cas par cas et en fonction des projets, même si l'état des lieux prévus par l'ARC n'a pas été finalisé ; mais l'action est principalement ciblée à partir de 2019.

2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X

Objectif	3	Développer la consommation locale
Action	**3.3**	**Accompagnement de la restauration collective pour s'approvisionner en produits locaux**

Description de l'action

Cette action est liée à l'action 3.1

L'objectif de cette action est de développer l'approvisionnement de la restauration collective des organismes publics et privés en produits locaux de qualité (notamment produits issus de l'Agriculture Biologique). La priorité sera donnée aux restaurants collectifs des communes de l'agglomération :

- Mobilisation des acteurs : agriculteurs, restaurants collectifs,…
- Accompagnement des acteurs et mise en réseau : création et mise en œuvre d'outils, définition des modalités de partenariat, organisation logistique, accompagnement technique, recherche de financements, communication…

La stratégie collective sera élaborée et planifiée en fonction des résultats de l'étude de l'Arc (action 3.1). En attendant cette étude, la veille du territoire et l'accompagnement des projets en cours seront tout de même réalisés au cas par cas.

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo et/ou Communes	Organismes compétents dans la valorisation des produits agricoles (CASMB,…) Organismes professionnels agricoles Syndicats agricoles Organismes et réseaux impliqués dans les circuits courts (AMAP, bienvenue à la ferme, accueil paysans…) Organismes de formations (Addear, Afocg,…) ARC/ Grand-Genève

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation auprès des communes et restaurants réalisées
- Nombre de projets accompagnés,
- Nombre de restaurants collectifs engagés dans la démarche
- Nombre d'exploitations engagées en circuits court

Calendrier prévisionnel

Cette action devra être lancée avant le début de l'année 2020 :

- début 2020 : lancement de la mobilisation des acteurs,
- à partir de mi-2020 et années suivantes : accompagnements

2017	2018	2019	2020	2021
			X	X

OBJECTIF 4

AMÉLIORER LA COHABITATION ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Objectif	4	Améliorer la cohabitation entre les acteurs du territoire
Action	**4.1**	**Créer un partenariat entre les agriculteurs et d'autres partenaires pour mieux lutter contre les dégradations et vols**

Description de l'action

L'objectif de l'action est d'améliorer la surveillance du territoire et de limiter les dégradations et vols sur les exploitations grâce à la mise en place d'un réseau d'acteurs :

- Clarifier les compétences juridiques des polices intercommunales et communales pour que les agents soient assermentés pour verbaliser les infractions relevant du droit rural et du droit de l'environnement,
- Sensibiliser les différents acteurs du territoire (polices, déchèteries, …) à l'importance des dégradations et vols, et les mettre en réseau pour une meilleure prise en compte de ces difficultés dans leurs interventions.

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo et/ou Communes	Polices municipales/ intercommunale Services déchèteries Annemasse tourisme, CG74, associations (AMAP, randonnées, organisatrices d'évènements…) Groupements d'agriculteurs et exploitations agricoles ARC/Grand Genève

Indicateurs de suivi

- Nombre de dégradations/ vols recensés
- Nombre de dégradations/ vols verbalisés
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

Calendrier prévisionnel

2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X

Objectif	4	Améliorer la cohabitation entre les acteurs du territoire
Action	**4.2**	**Valorisation de l'agriculture et des produits agricoles locaux**

Description de l'action

Cette action est en lien avec l'action 4.1.

Les 3 enjeux de ce plan de communication sont les suivants :

- Améliorer la cohabitation des différents acteurs du territoire (agriculteurs/ habitants/ visiteurs), et éviter les conflits d'usage
- Valoriser l'agriculture locale et ses produits, en privilégiant les produits de qualité et les activités respectueuses de l'environnement
- Valoriser l'importance du maintien de l'agriculture sur le territoire : cadre de vie, biodiversité, … (notamment en ville)

Les actions prévues sont :

- Diagnostic des actions existantes et des différents acteurs impliqués, puis définition du plan de communication (cibles, messages, actions et échéanciers,…)
- Relais des actions de communication déjà réalisées (CD74, Grand Genève, Chambre d'agriculture...)
- Réalisations d'actions de communications complémentaires non prévues à leur échelle

Les publics-cible :

- Les habitants ;
- Les visiteurs du territoire (charte de bonnes pratiques des randonneurs, signalétique adaptée…)
- L'ensemble des services d'Annemasse Agglo et des communes (pour une meilleure prise en compte de cette problématique en amont de certains dossiers)

Ce plan de communication devra être basé essentiellement sur les outils numériques et/ou voix de presse, et la promotion du territoire par Annemasse tourisme (site internet, réseaux sociaux,…).

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo/ Annemasse tourisme	organismes professionnels agricoles (CASMB, AFA…) groupements de producteurs, agriculteurs, associations (Bio, AMAP…), MED réseaux fermes ouvertes (Bienvenue à la ferme, accueil paysans…) rectorat/ écoles associations (randonnées, organisatrices d'évènements…), CD74 ARC/ Grand-Genève

Indicateurs de suivi

- Plan de communication réalisé
- Nombre d'actions de communications spécifiques mises en place
- Nombre d'actions d'Annemasse Agglo, des communes et de leurs partenaires intégrant la problématique agricole

Calendrier prévisionnel

2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X

OBJECTIF 5

DÉVELOPPER DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif	5	Développer des pratiques respectueuses de l'environnement
Action	**5.1**	**Améliorer la performance agro-écologique des exploitations agricoles**

Description de l'action

L'objectif de cette action est de sensibiliser les agriculteurs et les accompagner vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement :

- Identification de la consommation / des besoins / des potentiels en énergie renouvelables du territoire : Le diagnostic énergétique à l'échelle de l'agglomération est prévu dans le cadre du Plan Climat Air Energie territorial d'Annemasse Agglo, avec un zoom sur le secteur maraîcher de Gaillard (Schéma directeur de l'énergie SDE). Cette action intègre également l'accompagnement d'une réflexion collective sur le système de chauffage des serres. Cette action est en lien avec l'action 5.2 ;
- Sensibilisation des exploitations agricoles, et accompagnement individuel et collectif des exploitations agricoles volontaires vers la triple performance (technico-économique, sociale, et environnementale) : formations collectives, diagnostics agro-écologiques individuels, accompagnement technique… Seront privilégiées les actions des zones à enjeux et les actions collectives.

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo	Organismes compétents pour la réalisation des diagnostics (CASMB, Addear,…) Organismes de formation Groupements d'agriculteurs, exploitations agricoles CD74/ DDT/ Communes Autres structures d'enseignement et de recherche agricoles Associations agricoles et de protection de l'environnement

Indicateurs de suivi

- Réalisation du diagnostic énergétique du territoire
- Nombre de diagnostics agro-écologiques et énergétiques réalisés
- Nombre de formations réalisées, et nombre d'agriculteurs formés
- Nombre de projets individuels et collectifs accompagnés
- Nombre d'exploitations engagées dans une démarche qualité et surfaces concernées (Bio, …)

Calendrier prévisionnel

Cette action devra être lancée avant la fin d'année 2019, en fonction du SDE d'AA :
- à partir de mi-2019 et années suivantes : sensibilisation des exploitants,
- à partir de 2020 : accompagnements des exploitations vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement

2017	2018	2019	2020	2021
		X	X	X

Objectif	5	Développer des pratiques respectueuses de l'environnement
Action	**5.2**	**Mise en place d'un projet collectif de gestion des déchets organiques**

Description de l'action

Cette action est liée à l'action 5.1 et au Schéma Directeur de l'Energie en cours de réalisation du territoire.
L'objectif de cette action est d'accompagner les agriculteurs vers la mise en place d'un projet collectif de gestion des déchets organiques, si sa faisabilité technique et économique est démontrée suite à l'étude du Schéma Directeur de l'Energie (SDE ; résultats prévus été 2017) :

- Veille sur cette thématique, étude d'opportunité du projet (retour des expériences locales et nationales, besoins des collectivités et des exploitations, leviers de développement de la filière biomasse sur le territoire, …)
- En fonction de l'étude: mobilisation des agriculteurs, animation d'une réflexion collective, étude de faisabilité, montage ou accompagnement de projets innovants (ex : création d'un méthaniseur, plateforme de gestion des déchets verts,…), mise en réseau des différents acteurs, …

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo et/ou Communes	ADEME DDT/DREAL CASMB et autres organismes compétents Amorce/ Sidefage GRDF/Syane/ENEDIS,… agriculteurs

Indicateurs de suivi

- Réalisation de l'étude
- Nombre de projets mis en place sur le territoire
- Nombre de projets accompagnés

Calendrier prévisionnel

Cette action devra être lancée à partir de 2019 :
- 2017-2019 : veille, opportunités
- à partir de début 2019 et années suivantes : mobilisation des acteurs, sensibilisation,
- avant la fin 2019 : lancement des actions d'accompagnements

2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	x

OBJECTIF 6

ENTRETENIR LES MASSIFS FORESTIERS PAR LA VALORISATION DU BOIS

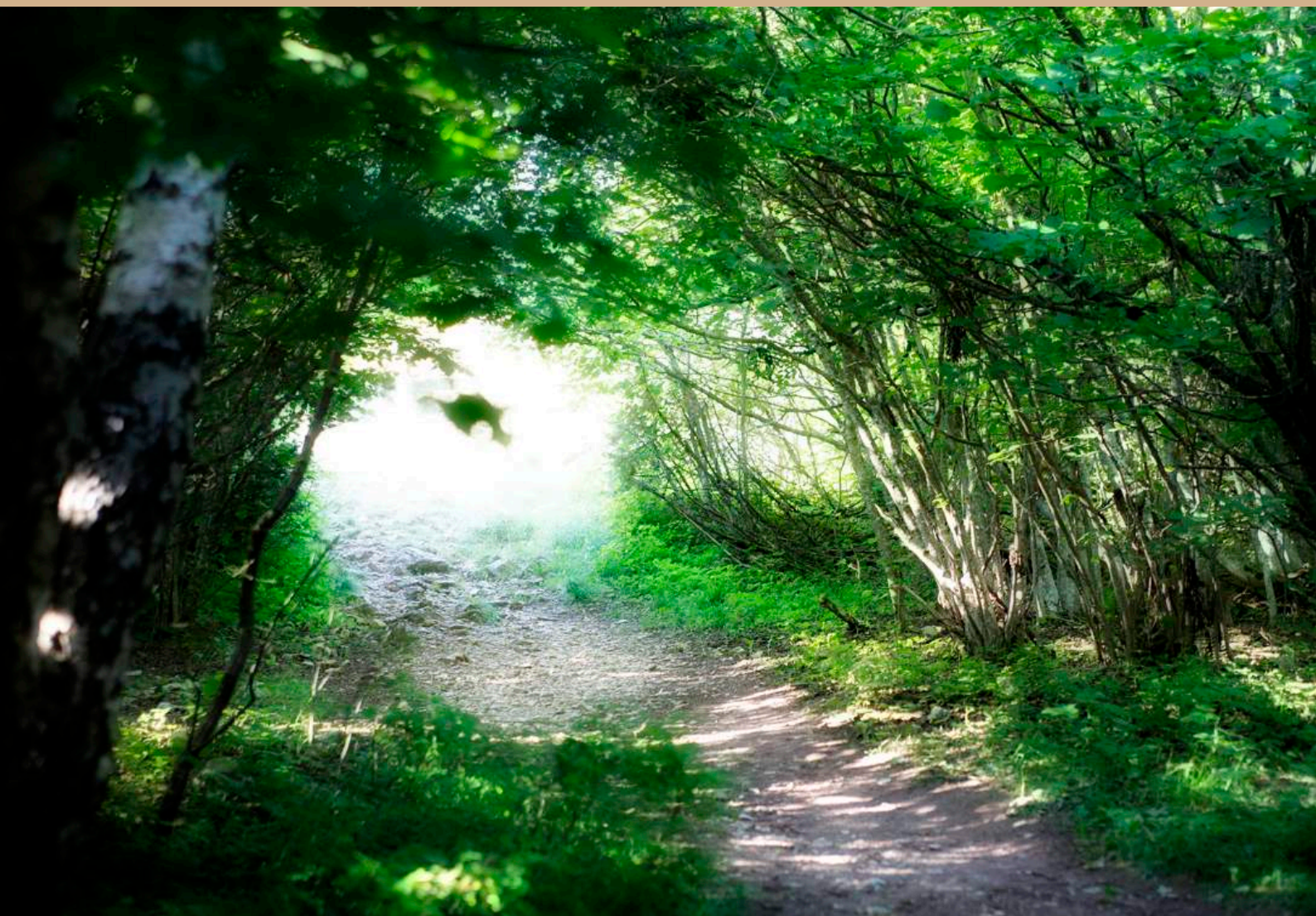

Objectif	6	Entretenir les massifs forestiers par la valorisation du bois
Action	**6.1**	**Etude forestière à l'échelle de l'agglomération**

Description de l'action

L'objectif est de lancer une étude forestière à l'échelle de l'agglomération, incluant les massifs forestiers des Voirons et du Salève, mais aussi les boisements rivulaires (Arve, Menoge, Foron) et les boisements résiduels (Bois de Rosses, Allongets,…) afin de mieux connaître ces boisements et les modes de gestion. Cette étude est prévue dans le cadre du diagnostic SCOT, en 2017.

Dans un deuxième temps, en fonction des résultats de cette étude, une dynamique de type « charte forestière » pourrait être lancée avec les acteurs du territoire et des territoires voisins, afin d'une gestion à l'échelle des massifs.

Pilotage de l'action	Partenaires techniques
Annemasse Agglo et/ou Communes	ONF CRPF / Groupements de propriétaires forestiers Gestionnaires de sites naturels (N2000, …) et syndicats de rivières

Indicateurs de suivi

- Réalisation de l'étude
- Nombre de réunions de concertation réalisées

Calendrier prévisionnel

Cette action consiste :
- à la réalisation du diagnostic (révision SCOT) des forêts du territoire en 2017-2018
- à partir de 2020 : réflexions sur la stratégie forestière du territoire et mobilisation des acteurs

2017	2018	2019	2020	2021
X	X		X	X

Annemasse Agglo
11 avenue Emile Zola
BP 225
74105 Annemasse Cedex
www.annemasse-agglo.fr
+33 (0)4 50 87 83 00
contact@annemasse-agglo.fr